

## **‘LA DANSE DE LA LUMIERE’**

### **Concours de courts métrages réalisés avec un Smartphone**

#### **Règlement du concours**

Le Festival Chefs Op' en Lumière organise un concours de courts métrages pour les personnes âgées de 14 à 24 ans à la date du 1 mars 2023. Ce concours est gratuit. Les films devront être envoyés par mail à l'adresse suivante [concours@festivalchefsop.fr](mailto:concours@festivalchefsop.fr) entre le 1 décembre 2022 et le 20 février 2023.

La participation au Concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

#### **L'objet du concours**

Les participants devront réaliser un court métrage avec un smartphone qui devra aborder le thème suivant : **LA DANSE DE LA LUMIERE**

Il pourra s'agir d'un film narratif, poétique, expérimental ou d'animation qui utilise la lumière (naturelle ou artificielle) et ses effets directs (ombre, reflet, diffraction ou tout autre effet visuel) comme élément central du récit.

#### **Les conditions de candidature**

Le concours est ouvert à toute personne répondant aux critères de sélection énoncés ci-dessous :

- L'auteur du court métrage doit avoir entre 14 et 24 ans au 1 mars 2023
- Les candidats mineurs doivent disposer d'un accord parental écrit leur permettant de participer au concours
- Le sujet du film doit aborder le thème suivant : **LA DANSE DE LA LUMIERE**
- Le film devra être réalisé avec un smartphone. Il peut être en prise de vue réelle ou en animation
- La durée du film doit être comprise entre 40 secondes et 2 minutes maximum génériques et titre inclus
- Si le film comporte des dialogues, ils doivent être en français
- Le film par son propos ou ses images ne doit pas être contraire à la législation française. Seront notamment illicites les films contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère diffamatoire ou injurieux, à caractère raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste, incitant ou faisant l'apologie de la violence ou de la discrimination sous toutes ses formes

- L'auteur-réalisateur doit disposer des droits sur la musique originale du film ou bien utiliser de la musique libre de droit

- Les films restent la totale propriété de leurs auteurs mais ils pourront être diffusés librement pendant la période du festival et pendant deux mois sur le site internet du festival

Tout film ne répondant pas à ces critères ne sera pas accepté par le comité de sélection.

## **Dépôt des candidatures et Dispositif de sélection**

La période d'inscription des films est ouverte du 15 novembre 2022 au 20 février 2023.

Envoi des films à l'adresse mail suivante : [concourschefsop@gmail.com](mailto:concourschefsop@gmail.com)

Pour l'envoi des fichiers lourds, il est recommandé d'utiliser l'un des services en ligne gratuits (WeTransfer, TransferNow, etc...)

Le format du film devra être l'un des formats suivants

- Fichier MP4 / MPEG4 ou H264

## **Le participant devra également fournir**

- Une image arrêtée du film donnant la tonalité de votre œuvre et permettant l'impression de celle-ci

- Un document sur papier libre indiquant :

- Le titre du court métrage et sa durée
- Votre nom et prénom
- Votre adresse postale et votre adresse mail
- Votre numéro de téléphone mobile

- La mention : : « j'atteste sur l'honneur être l'auteur de ce court métrage et j'autorise la diffusion du court métrage pendant le festival 2023 et sur le site internet du festival pendant une durée de deux mois »

En cas de participation collective : « Nous attestons sur l'honneur être les auteurs de ce court métrage et nous autorisons la diffusion du court métrage pendant le festival 2023 et sur le site internet du festival pendant une durée de deux mois »

- Votre signature
- Une photocopie de votre carte d'identité
- L'accord parental des parents ou tuteurs légaux si le candidat a moins de 18 ans au 1er mars 2023

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante : [concours@festivalchefsop.fr](mailto:concours@festivalchefsop.fr)

### **Détermination des gagnants**

Un jury composé de personnes compétentes et qualifiées désignera le meilleur film. Celui-ci sera diffusé sur écran ou sur TV grand format pendant la durée du festival et sur le site internet du festival ([www.festivalchefsop.fr](http://www.festivalchefsop.fr)).

Les Organisateurs du festival contacteront par téléphone et courrier électronique le ou les gagnants du concours avant le 27 février 2023

Le gagnant du concours sera récompensé par un prix d'une valeur de 200 euros.

Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elles comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initialement prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le participant et déterminer les conséquences qu'il juge utiles.

### **VALIDATION ET ACCÈS AU RÈGLEMENT DU JEU**

L'intégralité du règlement sera accessible en ligne sur la page Internet du site : [www.festivalchefsop.fr](http://www.festivalchefsop.fr) où il pourra être imprimé.